

Règlement particulier du tournoi de l'ESM Badminton 13^{ème} édition Ecobad de Montgeron

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro : N° de Dossier : 2405325 et sous le nom « **Tournoi de l'ESM Badminton 13^{ème} édition Ecobad** ». Il se déroule les **05 et 06 juillet 2025** au **Gymnase Alice Milliat (ancien Cossec Pompidou), chemin Maurice Garin, 91230 Montgeron** dans lequel **5** terrains de jeu seront installés.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD. Mais aussi selon le protocole sanitaire en vigueur à la date du tournoi qui vous sera transmis (s'il y en a un) avec les convocations.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 La Juge-Arbitre de la compétition est **Ronan NOGRE**. Il est désigné par le comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un point de ce règlement. La Juge-Arbitre du tournoi a autorisé à sanctionner toute badiste ne respectant pas le protocole sanitaire. Le GEO de la compétition est **Marjorie Bounhol**.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi « **Du tournoi de l'ESM Badminton 13^{ème} édition Ecobad** » est un tournoi national ouvert aux Séniors. Tous les joueurs des catégories « minimes », « cadet », « junior », « sénior » et « vétéran » avec des classements N3 à P11.
- 2.2 Les DD et DH se joueront le samedi jusqu'aux finales et les DX le dimanche
- 2.3 Les tableaux ne seront ouverts qu'à partir de 4 paires inscrites. Le comité organisateur en accord avec le juge arbitre se réserve le droit de modifier les poules et/ou les tableaux si besoin est (possibilité de fusionner ou scinder les tableaux).
- 2.4 La compétition se jouera en poules avec 2 sortants selon une phase d'élimination par poule puis en élimination directe ou en poule unique en fonction du nombre de paires.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au 17/06/2025. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points et le classement.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au 21/06/2025. Le CPPH sera pris en compte pour le calcul des points et la détermination des têtes de séries.
- 3.3 Les inscriptions se feront en ligne par ebad ou badnet. Toute inscription non accompagnée du paiement ne sera pas prise en compte. Le paiement en ligne fait foi pour l'ordre des inscriptions et ce pour les 2 joueurs et joueuses de la paire. Aucune inscription ne sera prise par mail ou par téléphone. Aucune contrainte horaire ne sera acceptée.
- 3.4 Le montant des droits d'engagement est de 16€ pour un tableau, 22€ pour deux tableaux.
Pour information, pour chaque personne engagée 2€ seront reversés à la FFBaD et 0,5€ à Solibad.
- 3.5 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
- 3.6 **Ce tournoi est organisé en top et découpé par séries selon le CPPH de la paire, les classements autorisés vont de P11 à N3 compris.** Il est ouvert à tous les licenciés FFBaD. **Une paire peut ne pas être acceptée si le point de règlement 3.2.1.5 du RGC n'est pas respecté à savoir « Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé.** Par exemple, si la personne la moins bien classée d'un tableau a une cote de 8, alors le tableau ne peut pas inclure une personne dont la cote serait supérieure à 128. Un joueur NC ou P12 n'est pas concerné par la règle du x16 mais il ne peut pas participer à un tableau incluant des

joueurs D8 ou plus. Un joueur P11 n'est pas concerné par la règle du x16 mais il ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus. »

Les joueurs.ses ne respectant pas ce point seront si cela est possible basculés.ées dans une autre série à la date de fin d'inscription. Ils ne seront plus prioritaires en tableau principal mais mis sur les listes d'attente si leur série est déjà complète.

- 3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 23h00 et/ou le dimanche de 8h00 à 19h00.
- 3.8 Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.
- 3.9 L'inscription de la paire sera validée quand les deux joueurs se seront inscrits et auront payé. La date retenue sera celle du dernier joueur de la paire ayant payé.
- 3.10 Si un.e badiste souhaite jouer en double et n'a pas de partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible, lui en attribuera un.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « **Du tournoi de l'ESM Badminton 13^{ème} édition Ecobad** » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Chaque participant.e inscrit.e au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un.e badiste ayant déclaré « forfait » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera dans les délais impartis les pièces justificatives au secrétariat de la Ligue Ile de France.
- 4.3 Tout forfait arrivant après le tirage au sort ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical ou attestation de l'entreprise).
- 4.4 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations seront disponibles sur le site de Badnet.
- 5.2 Tout.e participant.e doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Si un.e badiste souhaite quitter la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en demander l'accord au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulation fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Tout.e badiste doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun badiste n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, en dehors des arrêts de jeu prévus à cet effet.
- 5.6 Les volants sont à la charge des badistes, à partage égal entre les deux badistes/paires. Le volant officiel est le : « RSL – Grade 3 » (plume). Il sera fourni pour les finales.
- 5.7 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

- 5.8 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.9 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **4 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test de volants compris.
- 5.10 L'ensemble des matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points.
- 5.11 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure, sera compté let une fois au service et faute en jeu.
- 5.12 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers d'équipe, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.13 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.15 Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments ou le port d'une tenue particulière devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.
- 5.16 En s'inscrivant au tournoi, tous les joueurs acceptent de renoncer à leur droit à l'image quant à la prise de photos ou vidéos dans le cadre d'action promotionnelle. En cas de refus, un courrier devra être renvoyé par mail au responsable des inscriptions ET venir se signaler à la table de marque le jour de la compétition.
- 5.17 Toutes les informations relatives à ce tournoi (règlement du tournoi, horaires ...) seront consultables sur le site <http://esmbadminton.fr/>

Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le Comité d'organisation vous remercie par avance en observant ce règlement et en respectant les décisions des juges arbitres.

GEO: Marjorie Bounhol tournoidemontgeron@gmail.com